



Charte pour la « Scolarisation des enfants de moins de trois ans en Sarthe »

L'accueil en école maternelle des enfants de moins de trois ans est un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école. La scolarisation d'un enfant avant ses trois ans constitue une toute première étape de son parcours scolaire et permet de compenser les inégalités précoces. C'est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées.

L'école maternelle n'entre pas en concurrence avec les autres structures d'accueil de la petite enfance, elle possède des objectifs spécifiques. C'est une école qui vise des apprentissages sur le plan langagier, moteur, affectif à travers une pédagogie reposant sur le jeu, l'action et l'expérimentation.

L'accueil des très jeunes enfants doit répondre à l'exigence d'un véritable projet qui implique l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Cadre de référence

- Code de l'éducation - Article L113-1 - LOI n°2013-595 du 8 juillet 2013 - art. 8
- Loi n°2013-595 du 08-07- 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
- Accueil en école maternelle, scolarisation des enfants de moins de 3 ans : circulaire n°2012-202 du 18-12-2012

Cette charte a vocation à accompagner la réflexion des équipes et des partenaires dans la construction d'un projet d'accueil prenant en compte les besoins spécifiques des enfants de « moins de trois ans » et les objectifs assignés à leur scolarisation.

Elle s'adresse à tous les acteurs de la mise en œuvre de la scolarisation de ce public spécifique : aux directeurs d'école, aux enseignants, aux représentants des collectivités territoriales, aux services et structures de la petite enfance et aux usagers, les parents d'élèves.

Un comité de pilotage départemental, placé sous la responsabilité de monsieur le Directeur académique, est chargé de définir les modalités de suivi de la mise en œuvre de la charte et d'apprécier l'évolution des conditions de scolarisation des enfants de « moins de trois ans » sur le département.

Le site départemental « Accueil et scolarisation des enfants de moins de trois ans » (disponible sur le site de la DSDEN 72 maternelle est le complément pédagogique pour permettre aux enseignants de prendre en charge de manière adaptée ces jeunes enfants.

http://www.ia72.ac-nantes.fr/46143140/0/fiche___pagelibre/&RH=1264082596818&RF=1360142949650



LES BESOINS DES ENFANTS

Des besoins physiologiques particuliers...



Les petits aiment souvent observer ce qui se passe, à distance du groupe ou des événements. Certains ont aussi besoin de plusieurs moments de repos. Il faut donc penser à leur offrir ces possibilités de retrait de la vie collective et l'équipement des classes avec des petits coins (par exemple un coin- coussins) où les enfants peuvent s'isoler pour se reposer et ainsi répondre à ces besoins.

La maîtrise des sphincters est un élément essentiel à prendre en compte puisque cette maîtrise n'est pas forcément acquise à deux ans ou deux ans et demi. Il n'est pas nécessaire que l'enfant soit tout à fait propre pour être accueilli à l'école maternelle, les objectifs des toutes petites sections étant de rendre l'enfant de plus en plus autonome.

Par conséquent, une salle de propreté dans laquelle se trouveront des toilettes et des lavabos à bonne hauteur doit être à proximité de la salle de classe, les passages collectifs aux toilettes sont à proscrire. Il faut aussi prévoir avec les parents des changes suffisants pour aider l'enfant à trouver son autonomie sur ce plan.



Les tout-petits ont aussi besoin de plus de douze heures de repos quotidien. Un temps de sieste est indispensable. Afin de ne pas rencontrer de difficultés d'endormissement le soir, cela nécessite que les enfants soient couchés très tôt après la cantine pour qu'ils puissent se réveiller tôt et être sollicités sur le plan cognitif aussi l'après-midi.



Par conséquent, une salle de repos jouxte la salle de classe et compte un lit par enfant. Ce lieu doit être le plus accueillant et rassurant possible (mobiles, matériel pour musique douce, casiers à doudou...).

Les très jeunes enfants ont aussi moins de réserves d'un point de vue alimentaire et ils ont des besoins d'hydratation importants. Il est donc nécessaire de s'assurer qu'ils ont bien pris un petit déjeuner avant de venir à l'école et que des plateaux avec des gobelets d'eau sont à leur disposition.

Un développement physique et moteur important...

Les enfants grandissent beaucoup durant les deux premières années. Leur équilibre est encore en construction. Ils ont besoin de mouvements, de déplacements. Il est donc possible de les accueillir dans une classe avec très peu de tables. Dans tous les cas celle-ci sera aménagée avec différents espaces : jeux libres, jeux d'eau, activités motrices, manipulations, constructions, livres...



Pour la motricité, il convient de réserver les créneaux horaires les plus favorables aux petits pour l'utilisation de la salle. Il peut être intéressant de programmer deux courtes séances de motricité par jour, on peut aussi penser à sortir si les conditions le permettent.

La récréation est un moment pendant lequel ils pourront se dépenser physiquement, explorer librement des espaces, se rencontrer, observer. En début d'année, la récréation est différée des autres classes, il s'agit de faire de la récréation un temps éducatif qui rythme la journée. On proscriit la récréation après la sieste, ou en début ou fin de journée. Il faut penser aux horaires, à la durée de récréation et aux nombres de classes en même temps dans la cour.

MODALITES D'ACCUEIL

Dans les classes enfantines ou les écoles maternelles, comme précisé dans l'article L113- du Code de l'éducation « les enfants peuvent être accueillis dès l'âge de deux ans révolus dans des conditions éducatives et pédagogiques adaptées à leur âge visant leur développement moteur, sensoriel et cognitif ». Cet accueil donne lieu à un dialogue avec les familles et nécessite une collaboration avec la collectivité territoriale et/ou les professionnels de la Petite Enfance.



Selon que l'une des trois modalités suivantes d'accueil des moins de trois ans sera retenue, le projet d'accueil devra être élaboré par l'équipe enseignante dans laquelle s'intègre pleinement l'enseignant de la classe dans laquelle sont scolarisés ces jeunes enfants.

- Accueil dans une classe spécifique adaptée aux besoins des enfants de moins de trois ans.
- Accueil dans des classes de l'école comportant un ou plusieurs autres niveaux.
- Accueil en milieu mixte ou dispositif passerelle, associant collectivité territoriale, services de petite enfance et école.

Le projet d'accueil et de scolarisation devra s'appuyer sur les éléments proposés sur les pages suivantes qui offrent un cadre de réflexion.

Les horaires d'entrée et de sortie le matin et l'après-midi peuvent être assouplis par rapport à ceux des autres classes. Il conviendra d'individualiser les temps de présence en fonction des besoins spécifiques des enfants et d'accepter que certains enfants ne soient scolarisés au début que sur de courtes durées, mais quotidiennement et régulièrement (en fonction du projet contractualisé avec ses parents).

Les enfants inscrits en restauration collective pour le déjeuner (à étudier avec la collectivité territoriale pour la nécessaire adaptation des repas, des lieux et de l'encadrement) seront proposés à la sieste dès la fin du repas. S'ils déjeunent chez eux et qu'ils se réveillent assez tôt, ils peuvent revenir en classe l'après-midi (l'heure de retour étant contractualisée avec l'école) et bénéficier ainsi d'un réel temps d'activités l'après-midi.

Un personnel spécialisé de la collectivité territoriale, ATSEM et/ou un(e) éducateur (trice) jeunes enfants, sera attaché à chaque classe accueillant des enfants de « moins de trois ans » et sera présent auprès d'eux tout au long des différents moments de la journée en relation avec le fonctionnement retenu. Sa présence en continuité sera privilégiée.

Les locaux

Il conviendra de disposer :

- d'une salle de classe, dont la superficie répond au besoin de mouvement des enfants;
- d'un point d'eau dans la classe pour qu'un enfant puisse se laver les mains, boire en cas de besoin;
- de toilettes adaptées à ces enfants très jeunes et à proximité de la classe pour en faciliter l'accès;
- d'une véritable salle de sieste, si possible permanente, proche de la classe comptant un lit par enfant ;
- d'une salle d'évolution, équipée avec du matériel adapté (structures motrices, gros matériel en mousse, ...) permettant des déplacements divers sur des plans variés répondant aux besoins moteurs des enfants de « moins de trois ans » et aux normes de sécurité en vigueur ;
- d'une cour de récréation où les structures et les matériels ludiques répondent aux normes spécifiques des enfants de moins de 36 mois ;
- d'un espace extérieur accessible depuis la salle de classe afin de favoriser les « activités de plein air ». Les espaces extérieurs sont à utiliser comme des extensions de la salle de classe pour que les enfants aient de vraies activités motrices et sensorielles.

Des espaces variés et stimulants

L'adaptation des locaux et du matériel est une priorité. L'aménagement de la classe, évolutif au cours de l'année, devra faire l'objet d'une réflexion particulière pour laquelle il conviendra d'envisager des espaces spécifiques contenant du matériel adapté et homologué pour des enfants de moins de 36 mois. Il est important d'adapter la quantité de meubles et de matériel pour la mettre au service du respect de l'enfant et de la construction de son autonomie. Un espace de rangement dans l'école devra être prévu pour stocker le matériel destiné à mettre mis dans les classes selon une programmation définie par l'équipe enseignante.



- une aire de regroupement spacieuse et confortable (sans bancs, sans chaise , avec par exemple des galettes) ;
- des espaces jeux d'imitation (coin cuisine, coin garage ...) et de construction (coin bricolage, coin puzzles, encastrements,...) qui évoluent tout au long du parcours de l'enfant ;
- des espaces de manipulation et d'expérimentation : bac à eau, à semoule, à graines, à sable.... piste graphique, grand chevalet pour la peinture, ... ;
- un espace lecture : cet espace doit permettre à un adulte de s'asseoir à côté de quelques enfants pour feuilleter ou lire un livre ou raconter une histoire ;
- un espace douillet et confortable de pour que l'enfant puisse s'isoler, se reposer ;
- des espaces et du matériel pour déambuler; les besoins moteurs sont importants, l'équipe éducative de l'école doit donc réfléchir à une pédagogie adaptée aux besoins de l'enfant ;
- des casiers individuels, dans lesquels chaque enfant retrouve ses vêtements, ses chaussures, son « doudou », son album photo, ce qui l'aidera dans sa quête d'autonomie.

Des temps appropriés tout au long de la journée

Si les enfants de « moins de trois ans » ont besoin de se dépenser physiquement, d'explorer librement des espaces, ils ont aussi besoin de sécurité et le changement de lieu peut les effrayer.



La cour de récréation étant un espace très vaste pour eux, on pourra envisager, en début d'année, de courtes sorties du groupe dans ce lieu, avec l'enseignant et l'ATSEM, pour changer de milieu, s'aérer, jardiner et découvrir progressivement les espaces. Par la suite, il conviendra de différer ce temps de récréation de ces jeunes enfants de ceux des récréations des autres classes. Des moments partagés seront mis en place progressivement au fil de l'année. Les pauses récréatives après la sieste, en début ou fin de journée, sont à proscrire.

L'éducation à la propreté se fait conjointement à l'école et dans la famille. Il n'est pas nécessaire que l'enfant de moins de trois ans soit tout à fait propre pour être accueilli dans un dispositif spécifique d'accueil et de scolarisation. Devenir « propre » ne résulte pas d'un enseignement de l'adulte et encore moins d'un « conditionnement », mais d'une maturation physiologique qui se situe vers deux ans et demi, trois ans. Cette acquisition de la propreté, qu'il est important de ne pas « forcer », ne doit pas se transformer en contrainte psychologique de la part des parents. Les « incidents » restent possibles et doivent être pris en charge avec des vêtements de rechange fournis par la famille, sans culpabilisation ni dramatisation, en verbalisant et expliquant (ne pas hésiter à faire jouer pleinement l'effet d'imitation ; il est susceptible de favoriser l'acquisition d'une meilleure maîtrise de ses besoins). Le passage de la vie familiale à la vie collective peut aussi entraîner une régression dans ce domaine. Il est important d'organiser un passage qui prenne en compte les comportements individuels en utilisant au mieux la configuration des locaux et la disponibilité des personnels. Il faut veiller à la fréquence du passage aux toilettes de chaque enfant pour l'aider à construire son autonomie.

Le repos est nécessaire et individualisé : un enfant fatigué en cours de journée doit pouvoir se reposer quelle que soit l'heure. Cela suppose que la classe soit aménagée à cet effet. Pour les enfants qui ne dorment pas à leur domicile, la sieste en début d'après-midi est organisée après le repas, dans un espace agréable, confortable et rassurant avec un lit dédié.

Le temps de repos est modulable dans le courant de l'année, au fur et à mesure que l'enfant grandit, et que son rythme de vie change. L'ATSEM attaché(e) à la classe accompagne l'endormissement. Les réveils et les levers échelonnés permettent un accueil personnalisé dans la classe par l'enseignant. Si un enfant ne dort pas après vingt minutes de repos, il doit être levé et il retourne en classe.



Des collations équilibrées peuvent leur être nécessaires et proposées au cas par cas en tout début de matinée, cela suppose une réflexion avec les familles et la commune. La vaisselle doit être appropriée aux enfants de « moins de trois ans » pour répondre à leur besoin d'autonomie. Il est important qu'ils puissent se servir seuls.

Accueil et place des parents

Les différents dispositifs devront déterminer les modalités d'accueil des parents. Dans tous les cas, ce projet devra permettre d'établir des liens étroits afin que les parents sentent qu'ils sont pleinement actifs dans la réussite de la scolarisation de leur enfant.

Tous les enfants ne sont pas en mesure d'assumer les contraintes propres à une scolarité, même adaptée : une concertation avec la famille de l'enfant sera nécessaire pour déterminer le moment opportun pour scolariser celui-ci. Un projet individuel d'accueil sera élaboré en concertation avec les parents qui s'engageront à le respecter.

L'implication des parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant passera par l'instauration d'un rapport de confiance à l'école. L'entrée dans l'école ne pourra se faire sans les parents qui devront être associés au projet de leur enfant et invités à partager des temps dans la classe.

La séparation parents-enfant, étape sensible, nécessite une attention toute particulière de la part de l'école. L'accueil quotidien du matin des enfants de « moins de trois ans » pourra se caractériser par un échelonnement des arrivées. Dans les premières semaines de la rentrée de l'enfant à l'école, l'accueil des enfants sera organisé avec la présence des parents, présence quotidienne sur un temps décroissant.

A noter cependant que cet échelonnement est une proposition, non une obligation. L'enfant ne peut être scolarisé de manière progressive et échelonnée sans l'accord des parents. Ainsi, les enfants peuvent fréquenter l'école toute la journée dès le premier jour d'école, si les parents le demande.

Lors de premiers contacts le projet d'accueil et de scolarisation sera clairement expliqué aux familles qui pourront aussi exprimer leurs attentes quand à cette scolarisation. Une visite des locaux et un accueil personnalisé seront proposés et les modalités d'accueil présentées.



Dispositifs passerelles : adaptation à l'école

Adaptation en milieu scolaire

Au troisième trimestre, certaines écoles proposent des temps d'adaptation. Ceux-ci permettent aux enfants de se familiariser avec les espaces, la gestion du temps, les activités de l'école maternelle et aux parents de mieux comprendre les enjeux d'une scolarisation précoce. Ce moment de rencontre permet aux parents d'être les meilleurs médiateurs de l'enfant en échangeant avec lui sur le projet d'aller à l'école à partir des expériences communes.

Rappel réglementaire

L'accueil des enfants avec leurs parents sur temps scolaire dans une classe, avec ou sans présence des élèves ordinairement inscrits, avec ou non participation au temps de récréation et accueil des enfants avec leurs parents hors temps scolaire: les enfants qui sont accueillis dans une école accompagnés de leurs parents sur le temps scolaire ou après la classe, restent sous leur responsabilité. En cas de dommage aux tiers causés par ces enfants ou leurs parents, c'est la responsabilité civile des parents qui est engagée.

Si un enfant se blesse sur un des équipements de l'école, c'est la responsabilité de la commune ou de l'Etat, si l'incident intervient dans un domaine qui relève de la responsabilité du directeur, celle-ci peut être engagée. En effet, la commune, en tant que propriétaire des locaux de l'école et en charge de la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement, est responsable des dommages pouvant résulter de l'état des bâtiments et équipements.

De son côté, le directeur de l'école doit signaler à la commune les dysfonctionnements qu'il a pu constater et prendre le cas échéant les mesures conservatoires qui peuvent être prises à son niveau (interdiction d'accès à tel ou tel lieu par exemple).

Accueil des enfants accompagnés par une structure de la petite enfance : les structures de petite enfance doivent intégrer dans leur projet d'établissement la visite de l'école du secteur au profit des enfants de 2-3 ans (cf. le décret n°2000-762 du 1er août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans).

Ce partenariat éducation nationale/structures de petite enfance suppose que l'autorisation des parents soit donnée ne serait-ce que parce qu'elle implique le déplacement de leur enfant d'un lieu à un autre.

Dispositifs mixtes ou classe passerelles

Les relations avec les collectivités d'accueil de la petite enfance et les relais des assistantes maternelles doivent permettre d'anticiper et de valider le partenariat mis en place. Il est aussi conseillé de travailler en partenariat avec la PMI départementale.

Des réunions régulières des professionnels éducation nationale et petite enfance devront permettre d'optimiser au mieux le dispositif de liaison, dans l'intérêt des enfants et de leur famille.

Projet individuel d'accueil et de scolarisation des enfants de « moins de trois ans »

	Nom de l'école :	
	Adresse :	Nom du directeur :
	Numéro de téléphone :	Nom de l'enseignant :
	Adresse électronique :	Nom de l'ATSEM :

Prénom (de l'enfant) :

Nom :

Né(e) le :	Coordonnées des personnes pouvant être contactées à tout instant :
	Prénom, nom et numéro de téléphone du père :
Première période d'observation du :	Prénom, nom et numéro de téléphone de la mère :
au :	Prénom, nom et numéro de téléphone de :

Date de rentrée de l'enfant :

Organisation de la fréquentation sur la période duau

8h00 9h00 10h00 11h00 12h00 13h00 14h00 15h00 16h00 17h00

Sur la barre ci-contre,
colorier le temps de
sieste en bleu, le reste
du temps de présence
en vert.

Temps de scolarisation	Heure d'arrivée à l'école	Heure de départ de l'école
Matin		
Après-midi (si repas à la maison)		
Après-midi (repas et sieste à la maison)		
Autres		

Date de la réunion de la famille à l'école :

Proposition d'aménagement de la scolarisation à l'issue de la période

☐	☐ Prolongement des modalités jusqu'à :
☐	☐ Augmentation du temps de scolarisation de :
☐	☐ Diminution du temps de scolarisation jusqu'à :
☐	☐ Report de la scolarisation à la date du : (ceci doit rester tout à fait exceptionnel, l'objectif étant une scolarisation à temps complet)

8h00 9h00 10h00 11h00 12h00 13h00 14h00 15h00 16h00 17h00

Sur la barre ci-contre,
colorier le temps de
sieste en bleu, le reste
du temps de présence
en vert.

Temps de scolarisation	Heure d'arrivée à l'école	Heure de départ de l'école
Matin		
Après-midi (repas à la maison)		
Après-midi (repas et sieste à la maison)		
Autres		

Date de la prochaine réunion avec la famille :

Signature parents :

Guide d'entretien pour le directeur

(Eduscol « scolarisation des enfants de moins de 3 ans). Pour en savoir plus :
http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Moins_de_3_ans/46/5/Ress_c1_Moins3ans_Rentree_456465.pdf

Un premier entretien a souvent lieu dans le bureau du directeur dont la posture est déterminante pour construire une confiance réciproque qui se renforcera tout au long de la période de préparation de la rentrée de l'enfant de moins de trois ans à l'école. L'amabilité, le sourire, l'ouverture dont il fait preuve signifieront aux parents et à l'enfant qu'ils sont accueillis sans a priori, dans le respect de ce qu'ils souhaitent partager. L'enseignante ou l'enseignant qui accueillera l'enfant peut être présent. Après avoir recueilli les renseignements administratifs nécessaires à l'admission, le directeur invite les parents à parler de leur enfant et accueille leurs paroles sans jugement. La culture familiale de la famille doit être respectée même si certaines habitudes semblent surprenantes. L'entretien a pour objectif de faire connaissance avec l'enfant et sa famille, d'explicitier les enjeux de cette année à l'école et de définir un projet de scolarisation qui engage chacun des partenaires.

Le directeur veille à ce que l'entretien soit vécu comme un dialogue rassurant destiné à bien connaître l'enfant pour mieux répondre à ses besoins et non perçu par les parents comme un interrogatoire. Il s'efforce de les rassurer en apportant des réponses aux différentes questions qu'ils se posent, aux inquiétudes dont ils font part.

- **Son environnement familial**

La connaissance du lieu de vie de l'enfant, de sa place dans sa fratrie, le nom des frères et sœurs aident à interpréter les premiers essais de langage de l'enfant qui font souvent référence à la famille. Demander comment est appelé l'enfant à la maison permettra de connaître la prononciation exacte de son prénom, de découvrir parfois que le prénom « officiel » n'est pas très utilisé en famille et n'est donc pas familier pour l'enfant.

- **Les langues parlées**

C'est l'occasion de valoriser la « langue de la maison » qui ne fait pas obstacle à la maîtrise visée de la langue française à l'école ; le plurilinguisme est un atout. Conseiller à la famille de continuer de pratiquer la langue de la maison en dehors de l'école.

- **Le mode de garde durant les premières années**

L'élaboration du projet d'adaptation au moment de la rentrée prendra appui sur l'expérience de séparation de l'enfant avec ses parents qui varie selon s'il a déjà vécu un accueil individuel ou collectif ou s'il n'a jamais quitté le milieu familial. Sa position dans la fratrie est importante aussi : un enfant qui a déjà des frères et/ou sœurs connaîtra un peu plus l'école.

- **L'objet transitionnel, sa place autorisée à l'école**

Dans le cas où l'enfant n'en aurait pas, il sera demandé une photographie des parents et/ou frères et sœurs qui permettra à l'enseignant d'y faire référence pour le rassurer en cas de besoin.

- **L'éducation à la propreté**

Elle est présentée comme une éducation conjointe à l'école et au sein de sa famille, en précisant le rôle des adultes de l'école, notamment celui de l'ATSEM. Il s'agit d'amener l'enfant à franchir l'étape de l'acquisition de la propreté dans le respect du rythme de sa maturation physiologique et de son intimité en acceptant et en accompagnant les régressions possibles et la manière de les prendre en charge.

- **La journée et l'autonomie de l'enfant**

Les rituels liés au repas et au repos, notamment ceux liés à l'endormissement (déshabillage ou non ; équipement du lit avec oreiller, drap... ; besoin d'un « doudou »...) sont des éléments à prendre en compte pour favoriser la transition entre le monde intime et celui de l'école.

- **Les goûts et le caractère de l'enfant**

L'école montre l'intérêt qu'elle porte à cet enfant qui commence à s'affirmer comme un sujet singulier. Les parents, en livrant des traits de personnalité de leur enfant, ce qu'il réussit déjà à faire manifestent un premier lien de confiance.

- **Les attentes par rapport à la scolarisation**

Cette question pose d'emblée les parents comme partenaires. Connaître les attentes des parents permet de mieux les comprendre, d'y répondre autant que possible et de les faire évoluer.

Le directeur invite les parents à poser toutes questions complémentaires sur le fonctionnement de l'école avant de prolonger le premier contact par la présentation des différentes étapes du projet de scolarisation (http://www.ia72.ac-nantes.fr/medias/fichier/maquette-projet-de-scolarisation-2016-t_1457679985309-doc?INLINE=FALSE) et des modalités spécifiques de la rentrée.

Une visite de la classe et de l'école peut aussi être envisagée après l'entretien, elle peut aussi avoir lieu à un autre moment.

« Accueil et scolarisation des enfants de moins de trois ans ou en premières scolarisations en Sarthe »

Projet d'accueil et de scolarisation
En lien avec le projet d'école

- *L'accueil en école maternelle des enfants de moins de trois ans est un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école. La scolarisation d'un enfant avant ses trois ans constitue une toute première étape de son parcours scolaire et permet de compenser les inégalités précoces. c'est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées.*
- *L'école maternelle n'entre pas en concurrence avec les autres structures d'accueil de la petite enfance, elle possède des objectifs spécifiques. C'est une école qui vise des apprentissages sur le plan langagier, moteur, affectif à travers une pédagogie reposant sur le jeu, l'action et l'expérimentation.*
- *L'accueil des très jeunes enfants doit répondre à l'exigence d'un véritable projet qui implique l'ensemble de l'équipe pédagogique*

Circonscription :

Ecole :

Commune :

☐	1 ^{er} projet d'Accueil et de scolarisation	☐	Réactualisation du projet rédigé le ...	☐	Classe spécifique « Moins de 3 ans »	☐	Classe 1 ^{ère} scolarisation	☐	Dispositif ou action passerelle
CONTEXTE	Contexte social et environnemental de l'école	Besoins identifiés : enfants de moins de 3 ans non scolarisés, familles vulnérables, allophones ... Situation de l'école dans le quartier							
	Effectifs et répartition des élèves à la rentrée 2015, dans l'école								
	Concertation avec la municipalité et structures et dispositifs d'accueil de la petite.	Recenser les structures sur le secteur de l'école : multi-accueil, Assistantes maternelles, halte-garderie... Liens avec petite enfance : dispositifs passerelles ou actions passerelles							
ORGANISATION PEDAGOGIQUE	L'aménagement de l'espace de la classe, de l'école	Locaux disponibles : dortoir, salle de restauration et de propreté, espaces d'évolution, espaces extérieurs, salles spécifiques dédiés à l'accueil des enfants ou des familles...							
	Moyens en personnels	Professeur des écoles, ATSEM, EJE ...							
	Spécificités de l'organisation de la journée de l'enfant	Accueils personnalisés du matin Accueil périscolaire, pause méridienne, sieste, récréation... Sieste, qui surveille ?							
	Priorités réfléchies en équipe	Axes prioritaires et actions envisagées (éventuellement en lien avec les familles et les partenaires). Axes d'évolution choisis. Projet de la classe et emploi du temps à joindre en annexe.							
MODALITES de SCOLARISATION	Liaison famille /école	Modalités d'inscription et de préparation avant la rentrée L'organisation du premier contact avec l'école Organisation de la rentrée Modalités d'accueil des enfants et des parents, association de partenaires ou d'acteurs éducatifs (psychologues scolaires, EJE), rentrée échelonnée, adaptation de la scolarisation...							
SUIVI et EVALUATION	Critères d'évaluation								
	Modalités de suivi du projet	Besoins en formation, besoins en accompagnement...							

PROJET D'ACCUEIL ET DE SCOLARISATION - ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

Projet transmis le :

Validé le :

Signatures

Directeur.trice de l'école

IEN de la circonscription

Partenaires associés (communes, structures petite enfance ...)

IA-DASEN (ou sa représentante)

(Nom prénom)

(Nom prénom)

Nom de la structure et du représentant

Marie-Hélène Oger